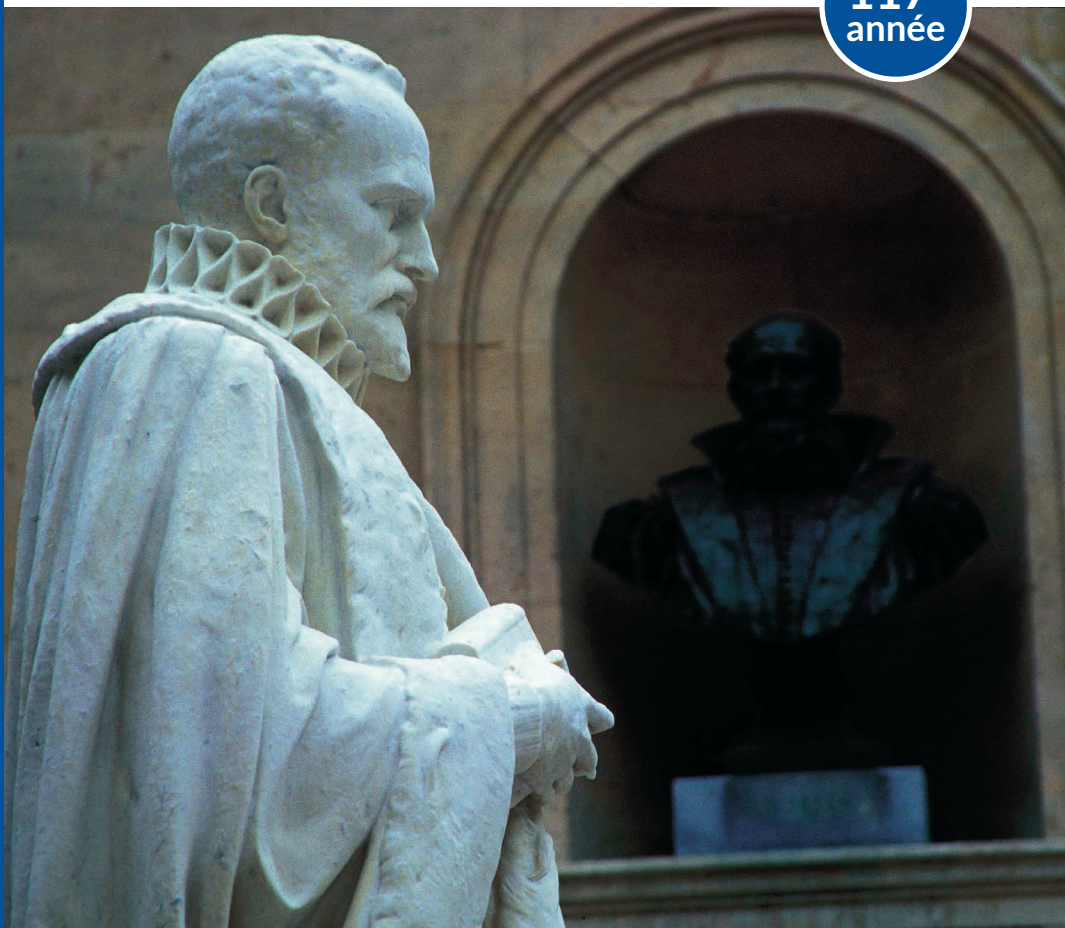


ANNUAIRE du **COLLÈGE DE FRANCE** 2016 - 2017

Résumé des cours et travaux

117^e
année



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

CIVILISATION MÉSOPOTAMIENNE

Dominique CHARPIN

Membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
professeur au Collège de France

Mots-clés : Mésopotamie, Mari, correspondance, messenger, akkadien, amorrite, cunéiforme

La série de cours et séminaires « Lire et écrire en Mésopotamie à l'époque paléo-babylonienne : la correspondance » est disponible en audio et/ou en vidéo, sur le site internet du Collège de France (<https://www.college-de-france.fr/site/dominique-charpin/course-2016-2017.htm>).

ENSEIGNEMENT

COURS – LIRE ET ÉCRIRE EN MÉSOPOTAMIE À L'ÉPOQUE PALÉO-BABYLONIENNE :
LA CORRESPONDANCE

Introduction

Les lettres retrouvées dans le palais de Mari constituent à peu près la moitié de la correspondance d'époque paléo-babylonienne (XX^e-XVII^e siècles av. J.-C.) : un peu plus de 2 500 ont été publiées à ce jour¹. Elles ont jusqu'à présent été avant tout étudiées pour leur contenu. Dans le cours de cette année, on a souhaité analyser la façon dont elles ont été mises par écrit, transportées et lues par ou à leurs destinataires : l'étude s'est appuyée sur la citation de nombreux extraits de textes, dont une partie encore inédite. Les deux premiers cours constituent une sorte de prologue retraçant l'histoire des recherches sur les textes de Mari, découverts sur le Tell Hariri à partir de 1935.

1. On en trouvera une édition électronique complète avec la bibliographie afférente sur le site <http://www.archibab.fr>.

Cours 1 – Les archives royales de Mari, quatre-vingts ans de recherche (I)

Les archives paléo-babyloniennes ont commencé à être découvertes dans le palais de Mari par André Parrot lors de sa deuxième campagne de fouille au Tell Hariri, dans l'hiver 1934-1935, très exactement le 4 février 1935. L'essentiel a été découvert en quatre campagnes, jusqu'en 1938, dans plusieurs contextes. Certaines tablettes ont été retrouvées dans des jarres : c'est le cas des centaines de documents de la comptabilité des « repas du roi ». L'essentiel de la correspondance a été retrouvé salle 115 ; les tablettes y avaient été regroupées dans des coffres par les Babyloniens, qui en laissèrent sept sur place, sans qu'on sache pourquoi. Les tablettes découvertes entre 1934 et 1937, en argile crue, ont pour la plupart fait l'objet d'une cuisson superficielle sur le terrain².

Les estimations numériques du premier fouilleur de Tell Hariri ont toujours été très approximatives. Le total indiqué n'a rien de bien précis : « Un énorme butin : quelque vingt mille tablettes et fragments de tablettes », écrivait Parrot en 1949 dans son avant-propos de ARM 1 (p. I). La raison de ce flou est très simple : il ne fut dressé aucun inventaire au moment de la découverte des archives. On doit en effet rappeler, ce qui paraît incroyable aujourd'hui, qu'aucun épigraphiste ne fit partie de la mission de Mari lors des quatre premières campagnes, Georges Dossin n'ayant participé qu'aux cinquième et sixième campagnes (automne 1937 et 1938³), alors que la quasi-totalité des archives avait déjà été exhumée, selon le décompte des tablettes de Parrot lui-même.

À l'époque, la Syrie était sous mandat français et la loi des Antiquités de 1933 prévoyait le partage des objets exhumés lors des fouilles, entre l'État syrien sous mandat et le chef de mission. André Parrot négocia un accord spécial avec le directeur du service archéologique près le haut-commissariat de France en Syrie et au Liban : les tablettes furent exclues du partage, restant en totalité la propriété de la Syrie. Cependant, elles furent prêtées pour étude à la France, devant être restituées à la Syrie au fur et à mesure de leur publication. Cela s'est révélé un très bon accord.

C'est dans ces conditions que la totalité des tablettes arriva au Louvre. Pendant la guerre, les archives furent évacuées comme l'ensemble du contenu du musée dans les châteaux de Chambord et de Cheverny. Les tablettes furent réinstallées au Louvre dès 1946. Après qu'André Parrot a pris sa retraite en 1972, les tablettes quittèrent le Louvre pour le Collège de France. En 1982, la collection fut installée dans le Marais, d'abord dans l'hôtel de Châlon-Luxembourg, puis cinq ans plus tard dans un autre local de la ville de Paris, au 9 rue de la Perle. À cette époque, une entreprise très importante a consisté en une recherche systématique des joints ; ces raccords diminuent le nombre de textes, mais augmentent évidemment leur intérêt.

Le 25 mai 1995 arriva une lettre du directeur général des Antiquités de Damas dénonçant l'accord qui avait prévalu jusqu'alors et exigeant le retour de toutes les tablettes encore en France, publiées ou inédites. Une lettre du 30 octobre de la même année réclamait que ce retour soit effectué avant avril 1996, date de l'inauguration du nouveau musée de Dēr ez-Zor, où les archives de Mari devaient désormais être conservées. Les tablettes pourraient continuer à être étudiées par l'équipe des

2. André PARROT, *Archéologie mésopotamienne. Techniques et problèmes*, Paris, Albin Michel, 1953, p. 88-89.

3. Cf. André PARROT, *Mari. Une ville perdue...*, Paris, Éditions Je sers, 1945, p. 237.

épigraphistes dont les droits scientifiques n'étaient pas remis en cause. Un premier envoi massif eut donc lieu au printemps 1996 (plus de 5 000 tablettes). Cependant, la photographie systématique des inédits, entamée dès les années 1980, n'était pas encore achevée. Il a donc été possible de négocier un échancier pour le renvoi du reste. Depuis 2005, plus aucune tablette ne se trouve en France.

La publication des textes dans la série des *Archives royales de Mari* fut innovante : à l'époque, en effet, la majorité des publications de textes cunéiformes consistait en des copies, au mieux accompagnées d'un catalogue et d'index. André Parrot souhaita doubler la publication des planches, assurée dans la collection des « Textes cunéiformes du Louvre », par celle d'un volume de transcription-traduction annotée. On a décrit le détail de l'histoire éditoriale de cette publication : un portrait de ses directeurs successifs a été tracé, une analyse des principes éditoriaux et de leurs modifications au cours du temps a été faite, les moyens techniques successifs employés ont été décrits.

Cours 2 – Les archives royales de Mari, quatre-vingts ans de recherche (II)

Dans la suite du cours précédent, on a présenté les instruments de travail permettant de se repérer dans une masse de textes et d'études de plus en plus foisonnante au fil des années : bibliographies, répertoires, synthèses, recueils de traductions commentées. Le couronnement de ces entreprises a été le site internet Archibab, lancé en 2008 : 6 533 textes de Mari sur les 8 984 publiés y ont été entrés, dont la totalité des 2 559 lettres.

La base de données permet un bilan chiffré détaillé. L'œuvre collective de la publication des archives de Mari a impliqué une cinquantaine de chercheurs, appartenant à quatre générations. Au départ franco-belge, l'« équipe de Mari » a élargi son recrutement à partir de 1992, avec la contribution d'épigraphistes venus d'Italie, du Danemark, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, des Pays-Bas, d'Espagne et de Russie. Bien entendu, le nombre de textes publiés par chacun de ces auteurs est très variable ; les plus productifs ont été Jean-Marie Durand (plus de 1 430 textes publiés à ce jour) et Maurice Birot (1 390).

Quelques développements thématiques particulièrement riches ont été soulignés, comme les études concernant la culture matérielle (avec notamment les trois volumes des *Matériaux pour le Dictionnaire de babylonien de Paris*), les recherches de géographie historique (avec notamment les trois volumes des *Matériaux pour la toponymie et la topographie de la Haute-Mésopotamie*), ou encore les pratiques comptables. On a présenté quelques volumes en préparation qui devraient être publiés très prochainement.

On n'a pas souhaité éluder le problème posé par la situation actuelle de la Syrie : il n'y a guère d'espoir qu'un accès direct aux originaux soit possible ces prochaines années. Il faut donc travailler à partir de photographies. Heureusement, une couverture quasi complète a été réalisée avant le retour des tablettes en Syrie. Un projet financé par PSL et intitulé « Digibarchi » a permis de numériser les quelque 35 000 clichés argentiques pris avant 1999 ; de classer, traiter et retoucher les dizaines de milliers de clichés numériques pris à Paris et à Der ez-Zor à partir de 1999 ; et enfin d'effectuer le montage et la mise en ligne sur Archibab des clichés des tablettes déjà publiées.

On a terminé en soulignant le caractère hors du commun de l'aventure des ARM : près de 9 000 tablettes ont été publiées en quatre-vingt ans, soit plus de 112 tablettes

par an en moyenne, donc une tous les trois jours. Tout chauvinisme mis à part, il n'existe ni n'a existé en assyriologie *aucune* entreprise scientifique d'ampleur comparable.

Toutefois, il ne faut pas s'en tenir à l'aspect quantitatif de ce projet. Ce qui est par ailleurs remarquable, c'est le caractère extrêmement complet de ces archives. Elles sont chronologiquement très limitées, puisqu'elles ne couvrent qu'une vingtaine d'années. C'est précisément ce qui fait tout leur prix, car dans cet intervalle de temps restreint, pratiquement tous les aspects de la civilisation mésopotamienne sont documentés. Qu'il s'agisse de vie religieuse, politique, culturelle, économique, pas un domaine n'échappe à la documentation de Mari. On y trouve même des dossiers particulièrement rares, comme celui de la correspondance des musiciens, ou les lettres qui contiennent des prophéties. On apprend dans ces archives comment on greffait des arbres, ou comment des chevaux blancs étaient installés dans la cour du palais...

Par ailleurs, il ne s'agit pas du tout d'archives géographiquement limitées à Mari et ses environs : les lettres proviennent à l'Est de Babylone ou d'Aššur, à l'Ouest d'Alep ou de Qatna. Les textes administratifs documentent un espace encore plus vaste, allant du golfe Arabo-Persique au cœur de l'Anatolie et de l'Iran à la Palestine.

Il est difficile de prévoir quand la publication des archives sera finie : on peut seulement tenter une projection. Si l'on garde le rythme d'environ 150 tablettes par an, qui est celui de la moyenne de ces trente dernières années, il faudra sans doute encore au moins vingt-cinq ans.

Cours 3 – Introduction à l'étude de la correspondance

Utiliser l'écrit pour la correspondance est de nos jours une évidence : il est vrai que les lettres sur papier ont tendance à diminuer au profit du courrier électronique ou des textos. Mais ce changement de support ne touche pas à l'essentiel : l'utilisation de l'écrit pour communiquer à distance. Or cet usage ne s'est pas imposé d'emblée : la correspondance n'est apparue que des siècles après l'invention de l'écriture et ne s'est généralisée qu'au début du II^e millénaire avant notre ère.

La première partie du cours a été consacrée à l'analyse d'une légende sumérienne relative à l'invention de l'écriture, qui figure dans l'épopée *Enmerkar et le seigneur d'Aratta*. Il s'agit du plus ancien récit où deux rois s'affrontent en s'envoyant des énigmes. Au fil du temps, elles deviennent de plus en plus complexes, au point qu'à un moment donné le messenger du roi d'Uruk est incapable de retenir et redire le message dont il est chargé. C'est alors qu'Enmerkar aurait inventé l'écriture cunéiforme. Le passage correspondant peut être ainsi traduit :

Parce que la bouche du messenger était trop « lourde » et qu'il ne put répéter (le message), le seigneur de Kullab (= Enmerkar) modela de l'argile et y fit se tenir des mots (lit : « une parole ») comme un sceau. Avant ce jour, il n'était pas possible de faire se tenir des mots dans l'argile. Mais alors, quand le soleil se leva ce jour-là, ce fut fait : le seigneur de Kullab fit se tenir des mots comme un sceau — ce fut fait !

Désormais, les signes d'écriture furent fixés dans l'argile comme l'étaient auparavant les images des sceaux. La façon dont l'écriture était conçue est à souligner : la « parole » (en sumérien : *inim*) « se tient » dans l'argile. Autrement dit, l'écriture est conçue comme un discours oral fixé sur un support. Ici se situe le premier anachronisme du récit. Son auteur ne fait pas de distinction entre la première

phase de l'écriture, pictographique, et la suivante, qui permit de noter phonétiquement les éléments grammaticaux du langage : à croire cette légende, ce furent d'emblée la parole, le discours, qui furent notés par écrit. Enmerkar doit-il être considéré comme l'inventeur de l'écriture ? C'est ce qu'estime Catherine Mittermayer, qui parle d'« acte de génie⁴ ». On peut en douter. On notera en effet qu'un peu plus haut dans l'épopée, il est dit qu'Enmerkar devait sa sagesse à la déesse Nisaba qui l'inspira pour résoudre les énigmes que lui adressait le seigneur d'Aratta : or Nisaba était dans le panthéon mésopotamien la déesse de l'écriture. Comme toute invention humaine, l'écriture était donc vue en Mésopotamie comme un don divin, même si ce n'est pas ici explicitement indiqué.

Tous les manuscrits connus de cette œuvre datent du début du II^e millénaire, et il y a tout lieu de croire que l'œuvre a été composée à cette époque. Telle était donc la façon qu'avaient les scribes paléo-babyloniens de se représenter la naissance de l'écriture : or, si cela reflète bien l'importance que la correspondance revêtait à leur époque, nous savons que cette vision est historiquement fautive. Il est vrai que c'est à Uruk que l'écriture apparut, vers 3200. Mais elle fut inventée pour répondre à des besoins bien différents que celui de la communication à distance entre rois, avant tout pour la comptabilité ; et c'est seulement vers 2350 que les premières lettres furent écrites. Dans un premier temps, elles sont restées peu nombreuses et extrêmement laconiques. C'est seulement à partir de 2000 av. J.-C. que les lettres connurent un spectaculaire développement, à la fois quantitatif et qualitatif.

On a ensuite étudié les différents mots qui peuvent désigner une lettre, tant en sumérien qu'en akkadien. Dans la Babylonie du Sud, à l'époque paléo-babylonienne, le terme *unedukku* constitue un emprunt au sumérien *ù-na-(a-)du₁₁*, qui est la formule caractéristique des adresses de lettres : « Veuillez dire ». Cette formule, employée de manière substantivée, désigne donc une lettre. À Mari, en revanche, comme en Babylonie du Nord, *tuppum* (« tablette ») désigne toutes sortes d'écrits, dont les lettres. Pour plus de précision, on employait parfois l'expression *tuppum šipirtum*, littéralement « tablette (de) message », souvent raccourcie en *šipirtum*. Construit sur la même racine, le mot *našpartum* peut désigner aussi bien une lettre qu'un message oral : le terme renvoie donc à un message, quel que soit son mode de transmission.

Le cours s'est achevé par l'examen du problème du rapport entre langue parlée et langue écrite dans le cadre de la rédaction des lettres. Toutes les lettres retrouvées dans les archives du palais de Mari sont rédigées en langue akkadienne, à une exception près (une lettre en hurrite). La question qui se pose est de savoir si l'akkadien, langue exclusive des échanges épistolaires, était aussi parlé à Mari et plus largement dans la Haute-Mésopotamie au XVIII^e siècle. Cela est en effet d'une grande importance pour savoir de quelle manière les lettres étaient éventuellement dictées et en tout cas lues. Plusieurs points de vue ont été exprimés, qui ont été passés en revue. La conclusion est nette : seul l'akkadien était à la fois écrit et parlé. Une partie de la population du royaume de Mari était bilingue. Certains groupes, notamment des nomades, ne savaient parler que l'amorrite ; inversement, quelqu'un comme le roi Yasmah-Addu ne parlait que l'akkadien. Il est donc clair que la langue

4. Catherine MITTERMAYER, « Ein Akt der Genialität », *Enmerkara und der Herr von Arata. Ein ungleicher Wettstreit*, Fribourg/Göttingen, Academic Press/Vandenhoeck & Ruprecht, coll. « OBO », n° 239, 2009, p. 65.

dans laquelle les lettres étaient dictées et lues ne pouvait être que l'akkadien. Le fait qu'aucun texte n'ait été écrit en amorrite ne doit pas être considéré comme une preuve que l'amorrite n'a jamais existé en tant que langue : pour des raisons historico-culturelles, elle n'a jamais été mise par écrit.

Cours 4 – Dictée ou rédaction des lettres par un scribe

La façon dont a été tranché lors du cours précédent le débat concernant le rapport entre langue écrite et langue parlée a une conséquence essentielle sur le mode de rédaction des lettres. En effet, si les dirigeants de l'époque amorrite n'avaient pas parlé akkadien, il aurait fallu supposer que les scribes ne mettaient pas seulement par écrit les messages qu'on leur demandait d'envoyer, mais aussi qu'ils en assuraient la traduction. À partir du moment où nous avons conclu que les élites étaient au moins bilingues, la question qui se pose est la suivante : les lettres étaient-elles dictées aux scribes ou ceux-ci les rédigeaient-ils à partir des indications qui leur étaient fournies ? Il est également nécessaire de se demander si les membres de l'élite n'étaient pas eux-mêmes capables d'écrire les lettres qu'ils avaient besoin d'envoyer.

Dans certains cas, le scribe semble avoir écrit directement sous la dictée, comme le montrent des lettres où l'indignation de l'expéditeur se traduit par une syntaxe bousculée. Le seul exemple explicite de dictée nous vient de la ville d'Andarig, au sud du Jebel Sinjar : un prophète-*âpilum* exigea de pouvoir dicter un message du dieu Šamaš au roi de Mari Zimri-Lim. La lettre qui fut ainsi mise par écrit nous est parvenue, de même que le message racontant l'affaire au roi de Mari (ARM 26/1 194 et 26/2 414). Le verbe *šutâwûm* signifie précisément « fixer le libellé », d'où le sens contextuel de « dicter » lorsqu'il est utilisé dans le contexte de la préparation d'une lettre ; on a examiné plusieurs exemples très clairs de cet emploi. L'existence d'une dictée en langue akkadienne semble donc pouvoir être établie.

Cependant, le plus souvent, le souverain se contentait d'indiquer à son secrétaire l'essentiel du message à écrire. Quelques tablettes contiennent manifestement les notes prises lors de tels entretiens ; elles servaient de canevas au texte définitif établi par le scribe. Elles se caractérisent matériellement par leur aspect très fruste, leur forme irrégulière trahissant souvent un recyclage. Par ailleurs, ces tablettes sont constituées de phrases sans lien entre elles qui commencent toutes par l'expression *aššum* (« au sujet de ... »). On a parlé de mémorandums, mais dans certains cas on voit que ces textes servaient à noter des phrases-clés pour la rédaction de lettres. Le scribe était donc un véritable rédacteur : le style des lettres répond d'ailleurs à une rhétorique assez rigide – et c'est ce qui nous permet aujourd'hui de restaurer les passages lacunaires. Ne pas écrire sous la dictée, mais rédiger sur des indications de son maître, permettait au scribe d'éviter diverses contraintes, comme la rapidité dans l'inscription du texte ou la prévision de la taille de la tablette en fonction de la longueur du message. Malheureusement, nous n'avons pas d'exemple pour lequel nous disposerions à la fois du mémorandum et de la lettre et c'est normal : le mémorandum fut conservé dans le palais de Mari, tandis que la lettre fut expédiée à son destinataire. Il se pourrait que certaines lettres, non envoyées à leur destinataire, aient en fait été des brouillons. La qualité de la rédaction du scribe était variable, tout comme pouvait l'être la clarté du message dicté. Išme-Dagan se plaint d'ailleurs, auprès de son frère, à une occasion, d'avoir reçu une lettre qui n'était pas explicite. On comprend, dans ces conditions, qu'un travail tel que celui de la rédaction des lettres royales ne pouvait être accompli par n'importe quel scribe ; il s'agissait d'une

tâche de confiance, que seul un proche du souverain était à même de remplir. Nous en avons la preuve formelle lorsque Išme-Dagan, qui n'avait pas écrit de ses nouvelles à son frère Yasmah-Addu depuis longtemps, donne comme excuse l'absence d'un certain Limi-Addu, qui lui servait manifestement de secrétaire. Le caractère plus ou moins circonstancié de la rédaction des lettres pouvait être un sujet de doléance. Le rôle de Šunuhra-Halu dans la lecture du courrier de Zimri-Lim est connu depuis longtemps, on y reviendra ; en revanche, on n'a pas encore relevé l'aspect symétrique de son activité de secrétaire, l'écriture des lettres royales. Une missive de la princesse Inib-šarri est à cet égard très intéressante. Après avoir annoncé l'arrivée à Ašlakka de sa contre-dot (*terhatum*), Inib-šarri demanda à Šunuhra-Halu de rédiger de manière « dure » la lettre destinée à son époux Ibal-Addu, dont Zimri-Lim lui aura décrit l'essentiel : « Lorsque le roi t'aura donné les grandes lignes de la tablette, écris de fermes propos sur la tablette et fais(-la)-lui (= à Ibal-Addu) porter » (ARM 10 75). Sans doute ce passage est-il un des plus clairs pour montrer de quelle façon le scribe, à partir d'un canevas qui lui a été donné par l'expéditeur de la lettre (en akkadien : *tuppam wu'urum*), procède à la rédaction (en akkadien : *awâtam ina tuppim šațârum*).

Restait un troisième cas à envisager : celui où l'expéditeur rédigeait lui-même son courrier. La question se pose de savoir qui, au sein de l'entourage des souverains, était capable d'écrire personnellement. Nous avons commencé par voir comment la question de l'aptitude à lire et à écrire a été posée de manière générale par les assyriologues. Puis nous avons réuni les témoignages des archives de Mari, non seulement sur la capacité à écrire, mais aussi sur la faculté de lire : nous avons en effet la preuve que les deux allaient de pair. L'idée que les détenteurs du pouvoir dépendaient entièrement de scribes spécialistes pour se faire lire leur courrier est semble-t-il inexacte. Plusieurs textes en effet nous montrent de hauts fonctionnaires de Mari capables de lire ou d'écrire eux-mêmes des lettres : hauts responsables de l'administration, militaires, devins...

Cours 5 – Le formulaire des lettres

Au sein des « documents de la pratique », on oppose traditionnellement textes juridiques et économiques d'une part, lettres d'autre part, en soulignant que les premiers ont un caractère essentiellement formulaire, alors que les dernières sont beaucoup plus vivantes. Toutefois, les lettres appartiennent à un genre littéraire qui a aussi ses règles, même si elles apparaissent moins contraignantes. On sait d'ailleurs que l'apprentissage du métier de scribe comportait la copie de lettres. Il pouvait s'agir de « lettres historiques » en langue sumérienne : ce qui nous est parvenu de la correspondance des rois de la troisième dynastie d'Ur, mais aussi de celle de Larsa, est presque exclusivement le fruit de ces exercices, en particulier à Nippur. À Mari, nous n'en avons qu'indirectement la trace : mais la lettre bilingue adressée à Zimri-Lim au début de son règne par un scribe désireux d'être employé par le nouveau roi témoigne d'une formation de ce genre. L'autre genre d'exercice, plus directement lié à la pratique, est la rédaction (ou l'écriture sous la dictée ?) de lettres-modèles, en langue akkadienne. Nous n'avons à ce jour retrouvé qu'un seul témoignage de cette activité à Mari.

Les règles les plus strictes avaient trait à la formulation de l'adresse. La formule initiale d'une lettre paléo-babylonienne trahit sans doute les origines orales de la transmission du message. En effet, le début n'est pas adressé au destinataire, mais à

celui qui doit lui communiquer les nouvelles : « À X, dis (ce qui suit) ». La deuxième moitié de l'adresse est formulée par le messenger au destinataire : « ainsi (parle) Y ». C'est ensuite seulement que commence le corps du message, dans lequel l'expéditeur s'adresse directement au destinataire. Celui-ci (X) est donc identifié en tête, par son nom, son titre ou par les deux. L'expéditeur (Y) est identifié ensuite ; il peut être désigné par un titre plutôt que par son nom, ou bien son nom peut être suivi par une épithète qui le situe par rapport au destinataire. Les différents usages ont été analysés en plusieurs étapes, selon que le roi s'adressait à des subordonnés ou à d'autres rois, ou qu'il s'agissait de lettres écrites par des fonctionnaires à des rois ou à d'autres fonctionnaires. On considère en général que la civilisation mésopotamienne est caractérisée par l'absence d'explicitation des règles sous-jacentes aux pratiques : la façon de s'adresser à autrui au début d'une lettre constitue une exception qui n'en a que plus de prix. La définition qu'on donnait de soi-même était en effet parfois l'objet de véritables négociations, grâce auxquelles les règles gouvernant les formules d'adresses sont explicitement données, ce qui représente une chance inestimable pour l'historien.

On a ensuite analysé le corps des lettres. L'adresse était parfois suivie de bénédictions, qui n'étaient pourtant pas d'usage lorsqu'on écrivait au roi. Venaient parfois ensuite des formules de salutation, comme dans les lettres des militaires : « Je vais bien, la ville et la troupe vont bien ». Souvent, une lettre commençait par le rappel du courrier reçu, auquel on répondait. La rédaction des messages suivait quelques règles de politesse, différentes des nôtres. Il existait des formules pour passer d'un sujet à un autre, pour encadrer les citations, ou pour terminer sa missive. Le plus souvent, on n'indiquait ni le lieu ni la date d'expédition de la lettre : les exceptions n'en sont que plus intéressantes.

Cours 6 – Citations et copies ; relecture, mise sous enveloppe et scellement

Ce cours a commencé par l'examen de quelques problèmes liés à la rédaction qui n'avaient pas encore été abordés systématiquement : d'abord le thème très important des citations, puis la question de la copie de lettres, intégrale ou partielle. On a ensuite examiné les dernières opérations avant le départ de la lettre chez son destinataire : relecture, puis mise sous enveloppe et scellement.

Il est intéressant de comparer l'original et la citation qui en est faite, lorsque les deux textes nous sont connus. On peut d'abord citer des cas où la citation est littérale. Il en est ainsi des réponses de Yasmah-Addu aux lettres de réprimande adressées par son père Samsi-Addu : les citations des passages les plus blessants sont rédigées mot à mot, les seules variantes étant d'ordre graphique. Il existe aussi des cas où les citations sont plus éloignées de l'original. Ainsi en est-il des « paires » formées par une lettre écrite à Zimri-Lim en voyage, archivées à son retour dans le palais, et la réponse du roi à son correspondant (membre de la famille royale ou fonctionnaire), également retrouvée dans le palais : la « citation » que fait le roi est en fait un résumé, qui omet certains détails secondaires et ne retient que l'essentiel. C'est le contenu général du message qui est cité, pas son mot à mot. Il arrive qu'on n'ait pas affaire à une simple citation, plus ou moins longue, mais à la copie intégrale d'une autre lettre ; celle-ci se signale par la présence de l'adresse. Deux cas sont possibles : la tablette peut ne comporter que le double d'une lettre, ou bien la copie est intégrée à une lettre. Il faut enfin signaler l'existence de sortes de « circulaires » : il s'agit de

lettres dont le contenu était identique, mais qui furent adressées à différentes personnes.

Que la lettre ait été dictée ou non, une fois la tablette inscrite, le scribe devait la relire devant son maître, avant de la placer sous enveloppe. Ce point confirme ce qui a été vu lors du cours 3 concernant l'emploi de la langue akkadienne, puisqu'une telle relecture n'avait de sens que si l'expéditeur était capable de comprendre ce que lisait le scribe. Lors de la relecture, l'expéditeur indiquait parfois des changements à apporter au texte. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut interpréter les cas où certains mots, voire des lignes entières, ont été effacés et réécrits ; lorsque l'étape de la relecture n'était pas respectée, le scribe prenait le risque d'une erreur qui pouvait avoir de graves conséquences. Il arrivait qu'une lettre soit transmise à un tiers pour relecture avant qu'elle ne soit envoyée à son destinataire. Au moment de la constitution d'une ambassade, le roi qui l'expédiait pouvait faire relire devant son (ou ses) messenger(s) le contenu de la tablette qu'il lui (ou leur) faisait porter à un souverain étranger. Il semble que les scribes ne gardaient normalement pas de doubles des lettres qu'ils avaient écrites, même si ce point ne fait pas l'objet d'un consensus. L'inexistence de doubles explique d'ailleurs un trait de rhétorique constant dans les lettres : le rappel initial d'une missive antérieurement envoyée par la personne à qui on répond. Ce qui a été gardé comme lettres écrites par les rois de Mari à des gens extérieurs à la capitale, ce sont soit des brouillons, soit des lettres qui n'ont pas été envoyées. Dans ce dernier cas, il faut donc à chaque fois se demander pourquoi : on peut penser que certaines tablettes n'ont pas été envoyées parce qu'elles ont été jugées mauvaises à l'écoute par leur expéditeur, ou qu'elles avaient perdu de leur actualité du fait d'un événement intervenu (ou appris) entre leur rédaction et le moment de leur expédition.

Une fois la lettre rédigée – sous la dictée ou non – et relue, elle était mise sous enveloppe. Par définition, ces enveloppes étaient détruites par le destinataire lorsqu'il voulait prendre connaissance de la lettre qui lui était adressée. Cela explique la rareté des enveloppes conservées, totalement ou en partie ; mais il est sûr que la pratique était générale, malgré la récente opinion contraire de Jesper Eidem⁵. L'enveloppe était scellée du sceau de l'expéditeur, ce qui permettait à la fois d'assurer la confidentialité du message et d'en authentifier l'origine. Il pouvait arriver qu'on veuille *in extremis* ajouter un élément à une lettre. Cependant, une fois la tablette mise sous enveloppe, il était trop tard pour y ajouter quoi que ce fût : il fallait alors rédiger une nouvelle lettre.

Cours 7 – L'acheminement du courrier

Les conditions dans lesquelles les lettres étaient acheminées à leur destinataire sont suffisamment variées pour qu'il vaille la peine de leur consacrer un cours entier, placé logiquement entre la phase de la rédaction et celle de la lecture du courrier. Après avoir examiné la riche nomenclature décrivant le métier de « messenger », nous avons vu comment coexistaient des porteurs investis d'une mission personnelle et un

5. Voir ma réfutation dans : D. CHARPIN, « Chroniques bibliographiques 15. Le royaume d'Uruk et le pays d'Apum, deux voisins de Babylone vaincus par Samsu-Iluna », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, vol. 108, n° 1, 2014, p. 150.

service de la poste chargé d'acheminer le courrier. Nous avons examiné enfin quels dangers ces messagers pouvaient risquer, en particulier en temps de guerre.

Si l'on considère le vocabulaire employé pour désigner des « messagers », on ne peut manquer d'être frappé par sa richesse. Le terme le plus fréquent est celui de *mâr šiprim*. Il s'agit d'un véritable messenger, qui pouvait n'être porteur que d'un message oral. Même lorsque le message était transmis sous forme de lettre écrite, le *mâr šiprim* n'était pas seulement chargé de transporter la tablette : il devait être capable de discuter du contenu de la lettre avec le destinataire. On a de ce fait parfois parlé à leur sujet d'« ambassadeur », ce qui pose cependant problème : la notion actuelle d'ambassadeur suppose en effet une résidence permanente dans une capitale, ce qui n'est que très rarement attesté à l'époque amorrite. Au contraire, le terme de *wâbil tuppim* désigne un simple « porteur de tablette », une sorte de facteur. Un deuxième critère de distinction est le mode de locomotion : certains messagers se déplaçaient à dos d'âne, d'autres étaient désignés comme des « coureurs ». On mettait parfois l'accent sur la rapidité avec laquelle le messenger se déplaçait. Un document qui récapitule l'enrôlement des soldats effectué dans les jardins de la ville de Sagaratum à la fin de l'année 9 de Zimri-Lim nous donne le chiffre des courriers mobilisés au moment où Zimri-Lim partit avec toute son armée pour aider le Yamhad : il ne recense pas moins de 100 « chargés de messages » (*ša šipirâtim*) et 64 « coureurs » (*lâsimum*). Ces chiffres sont inattendus, mais une enquête a permis de montrer qu'ils n'étaient nullement le résultat d'une situation exceptionnelle, à savoir la préparation d'une campagne militaire : on mobilisa les individus habituellement chargés du transport du courrier. Ce service de la poste semble avoir été exclusivement réservé au roi : des détachements de coureurs existaient dans les principales capitales, prêts à porter les lettres urgentes. Il était d'usage de donner une gratification à des messagers, particulièrement lorsqu'ils étaient porteurs de bonnes nouvelles.

On a ensuite examiné les deux modalités d'acheminement des messages qui coexistaient alors. Dans le premier, le porteur du courrier faisait un aller-retour. Mais il existait aussi un système de relais, qui avait l'avantage d'aller plus vite dans l'acheminement du courrier, les porteurs n'ayant pas à faire de pause.

La fin du cours a porté sur les dangers encourus lors du transport du courrier. En temps de guerre, on prenait diverses précautions. Elles pouvaient être d'ordre religieux : il fallait s'assurer par l'intermédiaire de devins que les messagers arriveraient sains et saufs. L'alternative consistait à pourvoir les messagers d'une escorte. On connaît quelques cas où la délivrance du courrier donna lieu à une erreur. Il faut surtout souligner la discrétion à laquelle les messagers étaient tenus ; des cas de trahison étaient attestés. En dépit des précautions prises, il arrivait que les messagers en temps de guerre soient interceptés et les tablettes dont ils étaient porteurs saisies. Cela explique pourquoi certaines lettres adressées comme de coutume « à mon seigneur », quoique retrouvées dans le palais de Mari, n'étaient en fait pas destinées au roi de Mari. Pour éviter une interception, la prudence conduisait parfois à confier le courrier à des marchands, qui jouissaient normalement d'une immunité. Malgré cela, il arrivait qu'ils soient fouillés et que les lettres dont ils étaient porteurs soient confisquées.

Cours 8 – La lecture des lettres

Ce cours a examiné les modalités générales de la lecture en Mésopotamie, puis la façon dont les rois prenaient connaissance des lettres envoyées par d'autres rois.

La technique de la lecture et l'identité des lecteurs sont des questions rarement abordées dans la littérature assyriologique. Les archives de Mari livrent quelques informations importantes à ce sujet. Lorsque quelqu'un lisait une tablette à autrui, on disait qu'il la lui « faisait écouter » (*šušmûm*) ; celui qui en prenait connaissance, qu'il la lise lui-même ou qu'il se la fasse lire, l'« écoutait » (*šemûm*). On a donc affaire dans tous les cas à une lecture à voix haute. Paradoxalement, en Mésopotamie, l'écriture ne servait pas à la lecture telle que nous la pratiquons : le destinataire d'une lettre l'écoutait, l'écrit n'étant que de l'oral figé. Ce phénomène n'est pas propre au genre épistolaire : c'est le cas de toute la littérature. Un texte peut cependant faire penser que certains scribes pratiquaient la lecture silencieuse (A.2701).

La lecture de la correspondance royale se faisait de manière différente, selon que l'expéditeur de la lettre était un autre roi, ou un sujet du destinataire. Lorsqu'il s'agissait de lettres échangées entre des rois, le processus était en général toujours le même : le souverain donnait ses instructions (*têmam wu'urum*) à ceux que nous appelons « messagers », mais qui étaient en fait des diplomates. Ceux-ci, après avoir rejoint le destinataire, exposaient ce *têmun*, qu'il s'agisse de la lecture d'une tablette ou de la récitation d'un message oral appris par cœur. Cela se faisait lors d'une audience, à laquelle assistaient en principe tous les messagers étrangers présents dans la capitale. Les descriptions les plus nombreuses à notre disposition concernent Babylone. Il pouvait arriver que Hammu-rabi interrompe la délivrance du message et trouble les messagers qui lui étaient envoyés ; l'absence d'interruption était au contraire un signe de grande attention de sa part. Dans certains cas, les messagers, en fonction de la situation qu'ils trouvaient à leur arrivée, gauchissaient quelque peu les propos qu'ils étaient chargés d'exprimer. Il arrivait parfois que la lecture des messages ne se fasse pas lors d'une audience ouverte, mais en secret. Dans aucun des cas examinés, le secrétaire du roi qui recevait une lettre d'un de ses homologues n'apparaît ; son rôle consistait à lire le courrier « ordinaire » du roi.

Cours 9 – Le rôle des secrétaires du roi ; messages écrits et messages oraux

Pour compléter le cours précédent, il restait à voir comment s'opérait la lecture de ce qu'on pourrait appeler le courrier ordinaire et le rôle que tenait le secrétaire du roi dans ce processus. C'est lui aussi qui s'occupait du devenir de la tablette après lecture : celle-ci était le plus souvent archivée, mais on pouvait également la faire suivre à quelqu'un d'autre, comme on l'a vu dans un deuxième temps. La fin du cours a permis d'examiner la question du rapport entre les messages écrits et ceux qui étaient transmis par oral.

Lorsqu'il s'agissait de lettres envoyées par des fonctionnaires, les messagers n'étaient normalement pas admis en présence du roi : ils délivraient la lettre à la porte du palais, où elle était transmise au secrétaire du roi, qui en donnait ensuite lecture à son maître. On a passé en revue les secrétaires royaux connus pour Samsi-Addu et ses fils, en particulier Sin-muballit, le secrétaire de Yasmah-Addu. Le mieux connu est incontestablement le secrétaire de Zimri-Lim, nommé Šunuhra-Halu. L'étiquette interdisait à celui-ci d'ouvrir à l'avance les enveloppes des lettres destinées à Zimri-Lim. De ce fait, les expéditeurs de lettres destinées au roi joignaient à leur missive une seconde lettre adressée à Šunuhra-Halu, dans laquelle ils résumaient ou recopiaient la première. De cette façon, Šunuhra-Halu pouvait à

l'avance prendre connaissance du contenu du message qu'il aurait à lire et éventuellement attirer l'attention du roi sur tel ou tel point. Les missives destinées au secrétaire du roi s'achevaient souvent par l'annonce de l'envoi d'un présent... Certains correspondants accusaient implicitement Šunuhra-Halu de « censurer » certaines parties des lettres qu'ils adressaient au souverain ; d'autres au contraire flattaient le puissant secrétaire du monarque.

Que devenaient les lettres après qu'elles étaient lues au roi – par les messagers étrangers ou par son secrétaire ? Le plus souvent, elles étaient archivées. Les étiquettes des coffres retrouvés salle 115 montrent que les Babyloniens ont pu isoler les « lettres des serviteurs de Samsi-Addu », autrement dit la correspondance du temps de Yasmah-Addu, des lettres adressées à Zimri-Lim : qu'un tel tri ait alors été possible montre qu'ils ont utilisé un classement préexistant. Par ailleurs, l'examen des numéros d'inventaire révèle que certaines correspondances ont été retrouvées groupées. Les rois gardaient donc la totalité des lettres qu'ils recevaient. L'endroit où les lettres étaient conservées s'appelait « le coffre aux lettres » (*pišan šipirâtim*). Nous ne savons cependant pas où ce coffre était conservé. La salle 115 ne saurait en effet être considérée comme la chancellerie : il s'agit juste d'une pièce où les coffres des lettres ont été temporairement déposés par les Babyloniens. Lorsque le roi recevait du courrier lors d'un déplacement, son secrétaire plaçait les tablettes dans un « coffre portatif » (*pišan qâtim*, littéralement « coffre de main ») et les archivait à son retour au palais. Dans quelques cas particuliers, un roi faisait suivre une lettre qu'il avait reçue – avec parfois la demande explicite qu'elle lui soit renvoyée après lecture.

Les messages pouvaient être transmis par écrit, mais malgré l'invention de la correspondance, on avait parfois encore recours à des messages transmis oralement. On a rappelé que le verbe *šapârum* est en soit neutre : il pouvait dénoter la transmission aussi bien d'un message oral par un messager que d'un message écrit. Parfois, un correspondant avertit que, pour parer au risque d'interception du courrier, il ne confiera pas son message à l'écrit. Par ailleurs, on trouve à plusieurs reprises exprimée la notion que certaines choses ne peuvent être mises par écrit. Les messagers qui transmettaient un message purement oral devaient faire la preuve de leur mission, comme le montrent plusieurs lettres d'accréditation. Il arrivait qu'un ordre du roi soit transmis par oral seulement ; le fonctionnaire à qui il était destiné ne manquait pas de le souligner, de façon à dégager sa responsabilité en cas de problème ultérieur. Le plus embarrassant était le cas où un ordre écrit du roi était contradictoire avec les instructions transmises oralement par son envoyé...

Cours 10 – Le devoir d'information envers le roi

Sur les 32 827 textes d'archives d'époque paléo-babylonienne intégralement publiés à ce jour (juin 2017), plus d'un quart est issu des seules archives de Mari. Sur ces 8 962 textes de Mari, on compte 28,5 % de lettres (soit 2 559 tablettes). Il s'agit essentiellement de la correspondance passive des deux derniers rois de Mari, respectivement Yasmah-Addu (destinataire de 483 lettres) et Zimri-Lim. Si l'on considère le seul règne de ce dernier, on voit qu'en treize ans Zimri-Lim reçut 1 624 lettres : cela donne une moyenne de 10 lettres par mois, soit une tous les trois jours. Mais ce chiffre est à augmenter : d'abord en tenant compte des inédits, qui obligeront sans doute à doubler ce chiffre, et par ailleurs en rappelant qu'une partie de la correspondance est partie à Babylone, puisque ne sont restés que sept coffres dans la salle 115 du palais de Mari avant qu'il ne soit détruit. Zimri-Lim a donc sans

doute reçu en moyenne plus d'une lettre par jour. Un dernier paramètre doit être pris en compte : il a dû y avoir des périodes de creux, mais en période de crise, il est certain que plusieurs lettres parvenaient au roi chaque jour. Si les lettres étaient si abondantes, c'est que ses serviteurs avaient l'obligation de tenir le roi au courant de tout. Il fallait non seulement l'informer, mais lui envoyer de préférence des informations fiables. Il existait cependant des cas où l'on décidait de ne pas écrire.

L'obligation d'informer le roi était au cœur de la fidélité que lui devait chacun de ses sujets. Certains y étaient astreints par serment, comme les devins : la principale obligation concerne l'information sur toute rébellion qui se préparerait contre le roi. Mais des serments liaient aussi les rois entre eux dans le cadre des alliances qu'ils avaient conclues : la clause d'information et de dénonciation qu'on trouve dans ce genre de textes a souvent un symétrique : l'obligation de tenir certaines informations secrètes. Le bon serviteur devait écrire au roi, même si c'était pour lui annoncer une mauvaise nouvelle ou lui dire que sa décision n'était pas bonne. La rhétorique voulait qu'on termine ce genre de développement par la formule : « Voilà que j'ai écrit ce qui convenait à mon état de serviteur ; que mon seigneur fasse ce qui convient à sa royauté ». La nécessité d'informer le roi conduisait parfois à des raisonnements alambiqués anticipant une éventuelle réaction royale : mieux valait transmettre une mauvaise nouvelle qu'encourir le risque, par la suite, de se voir reprocher son silence. On craignait aussi que le roi puisse apprendre par un autre canal ce qu'on cherchait à lui cacher. Le « bon serviteur » ne devait pas seulement écrire au roi pour le tenir au courant de la situation ; il devait aussi transmettre à son maître des messages de la part de tiers qui, pour une raison ou une autre, ne souhaitaient pas lui écrire eux-mêmes.

En réalité, il ne suffisait pas d'informer le roi : encore fallait-il que les nouvelles qu'on lui transmettait soient exactes et complètes. Le principe était de ne pas écrire tant qu'on n'avait pas vérifié une information. Dans certains cas, un correspondant se justifiait de n'avoir pas écrit plus tôt, par crainte que le roi ne lui reproche plus tard d'avoir envoyé une information non contrôlée. Éventuellement, on écrivait au roi les versions contradictoires que l'on avait entendues d'un même événement. Quand on avait envoyé une fausse information, sur la foi de rumeurs inexactes, il fallait adresser au roi un rectificatif. Le principe était toujours d'écrire au roi un « rapport complet » (*têmun gamrum*). Lorsque tel n'était pas le cas, les expéditeurs d'une lettre se sentaient obligés de se justifier. L'obligation du vassal ou du serviteur fidèle ne consistait pas seulement à écrire au roi, ni à lui envoyer des rapports complets : il fallait lui écrire de manière sincère, « avec un cœur complet » (*ina libbim gamrim*), selon l'expression alors couramment employée.

Certaines situations se présentaient de façon telle que l'on décidait finalement de ne pas écrire au roi. On observe un certain nombre de cas d'autocensure, où l'on s'interdisait volontairement de transmettre des informations au roi. Le premier cas concerne les maladies. On hésitait à écrire pour annoncer que quelqu'un était tombé malade ; on préférait en général attendre son rétablissement. L'autocensure était encore plus grande quand il s'agissait d'annoncer une mort ; cela explique que certaines prophéties ou certains rêves, défavorables, ne furent pas communiqués au roi. Quelques règles régissant la correspondance entre un subordonné et son supérieur, que celui-ci fût roi ou non, expliquent pourquoi dans certains cas des lettres ne furent pas écrites. En principe, un subordonné ne devait pas écrire au roi sans en référer d'abord à son chef ; le devoir d'information n'était pas seulement à l'égard du roi, mais de toute personne placée hiérarchiquement au-dessus de soi. Enfin, la correspondance avec le roi était par essence dissymétrique. Le général

Yasim-Dagan se plaignit au secrétaire de Zimri-Lim de ne recevoir du roi que des lettres trop succinctes en réponse aux messages détaillés qu'il lui faisait parvenir : le monarque exigeait d'être régulièrement tenu au courant, mais ne se sentait pas tenu de répondre au courrier qu'il recevait, en tout cas pas de manière détaillée.

En conclusion, on a voulu souligner la liberté de ton assez grande qu'on trouve dans cette correspondance officielle, qui tranche avec le caractère stéréotypé d'autres corpus plus tardifs. L'une des raisons est sans doute la fréquence des cas où les lettres furent dictées par les expéditeurs, voire écrites par eux personnellement. Par ailleurs, les phénomènes décrits lors du cours de cette année n'étaient pas limités aux principales capitales de la Mésopotamie au XVIII^e siècle : ils concernaient aussi les chefs nomades, qui écrivaient et recevaient de nombreuses lettres.

SÉMINAIRE – COMMENT LES LETTRES ÉTAIENT RÉDIGÉES, TRANSPORTÉES ET LUES À L'ÉPOQUE PALÉO-BABYLONIENNE

Pour préparer le cours, on a étudié un certain nombre de lettres de Mari relatives au thème général de la correspondance, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle du secrétaire du roi. Après avoir lu plusieurs lettres où apparaît le titre de *tupšar sakkakim* porté par les secrétaires royaux, on s'est attaché à dresser un portrait des activités de Šunuhra-Halu, secrétaire du dernier roi de Mari, Zimri-Lim. Le corpus sur lequel repose cette étude comprend 75 lettres publiées : 12 dont Šunuhra-Halu est l'expéditeur et 63 dont il est destinataire. S'y ajoutent 32 lettres inédites dont il est l'expéditeur, dont plusieurs ont également été étudiées lors du séminaire.

COURS À L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre d'une convention entre le Collège de France et l'Académie des sciences de Vienne (Autriche), Dominique Charpin a donné en mai 2017 trois cours :

Cours 1 – *Die Verwaltung einer Domäne in der altbabylonischen Zeit*

Au début du XX^e siècle de notre ère, des fouilleurs clandestins ont découvert dans un tell de Babylonie du Nord, proche de Kiš, un lot d'archives qui se trouve aujourd'hui dispersé de par le monde (Chicago, Yale, Louvre, Saint-Pétersbourg et même Vatican) et demeure en grande partie inédit. Ces 32 lettres et 40 textes comptables documentent le domaine d'un personnage appelé Alammuš-našir, sous le règne de Samsu-iluna (1749-1712 av. J.-C), fils et successeur de Hammu-rabi ; les textes administratifs datent des années 15 à 20 de son règne et permettent de situer les lettres dans la même période.

L'écrit jouait un grand rôle dans la gestion du domaine : on a analysé la gestion quotidienne habituelle, en particulier les comptes de céréales et la gestion du personnel. Alammuš-našir ayant dû s'absenter pendant plusieurs mois, il continua à donner ses instructions à son intendant par de nombreuses lettres qui contiennent des informations très précieuses, par exemple sur le rôle de l'argent dans la vie économique ou la fixation des salaires. Certains dossiers sont documentés à la fois par les textes comptables et les lettres, comme le sort réservé à des esclaves venues d'Ešnunna suite à la campagne victorieuse de l'année 19 de Samsu-iluna : soigneusement confinées dans la maison, elles ne devaient pas pouvoir avoir des contacts avec l'extérieur.

Cours 2 – Die königlichen Archive von Mari : Vergangenheit, Gegenwart, Zukunft

Les archives paléo-babyloniennes ont commencé à être découvertes dans le palais de Mari par André Parrot lors de sa deuxième campagne de fouille au Tell Hariri, dans l'hiver 1934-1935. On a décrit la façon dont ces quelque 20 000 tablettes plus ou moins complètes ont été découvertes, puis transportées à Paris dans divers sites, avant de revenir en Syrie. On a également présenté les conditions dans lesquelles elles ont été conservées, restaurées, copiées et photographiées. Dans un deuxième temps, ont été retracées les différentes phases qu'a connues l'organisation de la recherche : les principes de publication retenus au départ et leur évolution, la constitution d'instruments de travail, de l'imprimé au numérique. Enfin, on a tenté un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la publication de ces archives qui comptent parmi les plus riches de toute l'Antiquité, et on a présenté les recherches en cours et les prochaines publications.

Cours 3 – The Archibab project: aims, methods and perspectives

Établir le constat n'est pas bien compliqué : il est très difficile de travailler sur les quelque 32 000 textes d'archives paléo-babyloniens publiés, en raison de l'éparpillement de la bibliographie et du fait que beaucoup de textes n'ont paru que sous forme de copies (et hélas continuent à l'être trop souvent). Archibab s'est donc voulu dès le départ plus qu'une simple édition électronique des textes : c'est une vraie base de données relationnelle qui permet des interrogations croisées très riches. Après avoir décrit la base en elle-même, on a donné différents exemples de requêtes possibles. On a terminé par les perspectives d'évolution des prochaines années, tant en ce qui concerne le contenu que la structure, ainsi que l'utilisation de la structure pour la création de bases dévolues à d'autres corpus (Archimas pour les archives médio-assyriennes [dir. E. Cancik-Kirschbaum, FUB, Berlin], Archikas pour les archives d'époque kassite [S. Paulus, OI, Chicago]).

RECHERCHE

Le professeur et son équipe (en particulier Antoine Jacquet, Marine Béranger, Baptiste Fiette et Francesca Nebiolo) ont continué à alimenter la base Archibab. Celle-ci a également été utilisée par le projet ANR/DFG « Textelsem », qui a abouti à la publication du premier tome de la série MTT (*Matériaux pour l'étude de la toponymie et de la topographie*), le livre de Nele Ziegler et Anne-Isabelle Langlois sur *La Haute-Mésopotamie au II^e millénaire av. J.-C.*, à la fois sous forme d'un ouvrage papier et sous forme numérique dans le cadre de la série « Collège de France/Institut des civilisations/Proche-Orient antique » disponible sur OpenEdition Books⁶.

6. Cf. <http://books.openedition.org/cdf/4393>. La mise en forme de la version en ligne a été effectuée par Jean-Michel Roynard, IE à l'UMS 2409 (« Centre de documentation de l'Institut des civilisations ») que dirige Dominique Charpin.

Le projet « Digibarchi »⁷, financé pour vingt-quatre mois par l'université PSL depuis le 15 octobre 2015, a notamment pour but de numériser toute la photothèque des archives royales de Mari (35 000 clichés argentiques) et de permettre la mise en ligne sur la base Archibab des photographies des tablettes déjà publiées, la plupart de ces photos ne l'ayant jamais été. De grands progrès ont été effectués cette année, avec notamment la mise en ligne des 300 tablettes de ARM 30 (livre de J.-M. Durand paru en 2009).

Dans le cadre de la mission archéologique d'Ur (Irak), dirigée par Elisabeth Stone, professeure à l'université Stony Brook (New York), Dominique Charpin a participé comme épigraphiste à la deuxième campagne qui a eu lieu au printemps 2017. Les résultats ont été extrêmement riches, comme il a pu le montrer lors d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 30 juin 2017. Un projet concernant la ville d'Ur dans le premier quart du II^e millénaire avait été soumis à l'ANR en février 2017 (« EcrivUr ») ; il a été présélectionné, puis retenu et doit commencer au 1^{er} octobre 2017.

PUBLICATIONS

CHARPIN D., *La Vie méconnue des temples mésopotamiens*, Paris, Collège de France/Les Belles lettres, coll. « Docet omnia », 2017, DOI : 10.4000/books.lesbelleslettres.106.

CHARPIN D., « Droit et lumière, de Sumer à nos jours », in J. SCHEID (dir.), *Lumière, Lumières. État et société dans la France moderne*, Paris, Collège de France/Odile Jacob, 2016, p. 167-183.

CHARPIN D., « Un sceau gravé et inscrit sur commande d'après une lettre inédite des archives royales de Mari », in J. PATRIER, P. QUENET, P. BUTTERLIN et D. BEYER (dir.), *Mille et une empreintes. Un Alsacien en Orient : mélanges en l'honneur du 65^e anniversaire de Dominique Beyer*, Turnhout, Brepols, coll. « Subartu », n° 36, 2016, p. 87-97.

CHARPIN D., « La "maison de Riš-Šamaš" à Harradum, nouvelle approche », in B. PERELLO, A. TENU et C. KEPINSKI-LECOMTE (dir.), *Parcours d'Orient. Recueil de textes offert à Christine Kepinski*, Oxford, Archaeopress, 2016, p. 61-76.

CHARPIN D., « L'intercession dans la civilisation mésopotamienne », in T. RÖMER, B. DUFOUR, C. UEHLINGER et F. PFITZMANN (dir.), *Entre dieux et hommes. Anges, démons et autres figures intermédiaires*, Fribourg/Göttingen, Academic Press/Vandenhoeck & Ruprecht, coll. « Orbis Biblicus et Orientalis », n° 286, 2017, p. 238-254.

CHARPIN D. et ZIEGLER N., « Les rois paléo-babyloniens, maîtres du temps ? », in P.-S. FILLIOZAT et M. ZINK (dir.), *Tempus et Tempestas*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, coll. « Actes de colloques », n° 17, 2016, p. 19-37.

CHARPIN D., « Chroniques bibliographiques 18. Les débuts des relations diplomatiques au Proche-Orient ancien », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, vol. 110, 2016, p. 127-186, DOI : 10.3917/assy.110.0127.

CHARPIN D., « La justice et le droit », *Dossiers d'archéologie*, vol. 378, 2016, p. 36-37.

CHARPIN D., « Lorsque la royauté est descendue du ciel... », in A. THOMAS (dir.), *L'Histoire commence en Mésopotamie*, Lens/Gand, Snoeck, 2016, p. 268-273.

Ainsi que plusieurs notes brèves dans le trimestriel *NABU* et des recensions dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* vol. 110, 2016.

7. Cf. http://digitorient.com/?page_id=2693.

BÉRANGER M., « La difficulté d'écrire une lettre en Mésopotamie : étude à partir d'une base de données relationnelle et du logiciel TXM », *Annales de Janua*, vol. 4, avril 2016, <http://09.edel.univ-poitiers.fr/annalesdejanua/index.php?id=1343>.

ZIEGLER N. et LANGLOIS A.-I., *Les Toponymes paléo-babyloniens de la Haute-Mésopotamie : La Haute-Mésopotamie au II^e millénaire av. J.-C. – MTT I/1*, coll. « Institut des civilisations », Paris, Collège de France/SEPOA, 2017, DOI : 10.4000/books.cdf.4393.

CHARPIN D., *Comment peut-on être assyriologue ?*, Paris, Collège de France/Fayard, coll. « Leçons inaugurales », n° 249, 2016 ; traduit en anglais par Liz Libbrecht : *How to be an Assyriologist?*, Paris, Collège de France/Fayard, coll. « Leçons inaugurales », 2017, DOI : 10.4000/books.cdf.4164.